

La Mutualité Fonction Publique reçue par Annick Girardin, Ministre de la Fonction publique

Une ministre à l'écoute et volontariste pour préserver la protection sociale solidaire des fonctionnaires

A l'occasion de sa première rencontre avec la Ministre de la Fonction publique, la Mutualité Fonction Publique (MFP) a souhaité attirer son attention sur les différentes problématiques liées à la protection sociale des agents publics.

A l'instar de son intervention devant le Conseil Commun de la Fonction Publique du 29 mars dernier, et à la demande unanime des fédérations syndicales de la Fonction publique, la Ministre a confirmé l'inscription de la protection sociale complémentaire au sein de l'agenda social 2016.

A quelques mois du renouvellement des dispositifs de participation des ministères au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels (procédures de référencement), et alors que circulent, ici et là, des informations contradictoires quant au maintien ou non du cadre juridique de 2007, la MFP s'inquiète et s'interroge.

La Ministre de la Fonction publique s'est voulue rassurante et a confirmé son souhait de lancer rapidement les appels à concurrence ministériels sur des bases réglementaires inchangées. Le décret de septembre 2007 et ses arrêtés de décembre 2007 ne seraient donc pas modifiés.

La MFP a également alerté la Ministre des conséquences particulièrement dangereuses d'une dérégulation du marché en termes de démutualisation des risques et de recul de la solidarité inter générationnelle. La MFP sera très attentive à la parution fin avril de la circulaire, adressée à l'ensemble des ministères, qui précisera la méthode de mise en œuvre des procédures d'appels à concurrence.

Enfin, la MFP a informé la Ministre sur la campagne de sensibilisation des agents publics sur le devenir de leur protection sociale, initiative actuellement menée en concertation avec l'ensemble des Organisations syndicales de la Fonction publique, sur toute la France. Cette mobilisation sera doublée d'une action de pétition en ligne d'ici la fin du mois d'avril.

Un premier bilan de cette campagne sera présenté lors de l'Assemblée Générale de la MFP qui se tiendra le jeudi 9 juin prochain à Paris, et à laquelle la Ministre de la Fonction publique est attendue.

A propos de ...

La Mutualité Fonction Publique - présidée par Serge BRICHET - regroupe aujourd'hui 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2016, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

- au titre du régime obligatoire : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées.
- au titre du régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités, et 6,5 millions de personnes protégées ; 3,6 milliards de cotisations encaissées (vie et non vie) ; plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).